



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Duprat Donnesse

Tarifs applicables au 11 mars 2024 – Incluent la T.V.A. à 20%

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 10.000€ : 1.500€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 10.001€ et 30.000€ : 3.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 30.001€ et 50.000€ : 5.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50.000€ et 99.999€ : 9.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100.000€ et 149.999€ : 12.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 150.000€ et 199.999€ : 15.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 200.000€ et 249.999€ : 18.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 250.000€ et 299.999€ : 20.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 300.000€ et 349.999€ : 25.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 350.000€ et 399.999€ : 28.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 400.000€ et 449.999€ : 30.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 450.000€ et 499.999€ : 35.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 500.000€ et 549.999€ : 38.000€ TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 550.000€ : 7% TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

- VEFA : la rémunération est à la charge du promoteur prévu dans le mandat de commercialisation.

LOCATION À USAGE D'HABITATION

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : Offerts.
 - Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
 - Honoraires à la charge du bailleur : 10€ TTC par m² de surface habitable (zone tendue).
8€ TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).
 - Honoraires à la charge du locataire : 10€ TTC par m² de surface habitable (zone tendue).
8€ TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).
 - Honoraires d'établissement d'état des lieux :
 - Part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable.
 - Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Le cumul total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges par partie.

LOCATION À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire, négociation et d'entremise :
 - Honoraires à la charge du bailleur : 12% TTC du loyer annuel hors charges et hors taxes.
 - Honoraires à la charge du preneur : 12% TTC du loyer annuel hors charges et hors taxes.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux :
 - Part bailleur 3€ TTC par m² de surface habitable.
 - Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

LOCATION DE STATIONNEMENT OU STOCKAGE

- Honoraires à la charge du bailleur : 30€ TTC
- Honoraires à la charge du preneur :
 - Pour un loyer mensuel TTC inférieur ou égal à 100€ : 50€ TTC d'honoraires forfaitaires.
 - Pour un loyer mensuel TTC compris entre 101€ et 250€ : 70€ TTC d'honoraires forfaitaires.
 - Pour un loyer mensuel TTC compris entre 251€ et 400€ : 150€ TTC d'honoraires forfaitaires.
 - Pour un loyer mensuel supérieur ou égal à 401€ : 10% TTC du loyer annuel hors charges et hors taxes.

GESTION LOCATIVE

- Service INITIAL : 8,40% de toutes les sommes encaissées.
- Service CONFORT : 9% de toutes les sommes encaissées.
- Service PRIVILEGE : 9,60% de toutes les sommes encaissées.

- Option Garantie Loyers Impayés : 2,40% de toutes les sommes encaissées.

SYNDIC DE COPROPRIETE

La rémunération forfaitaire annuelle perçue par le syndic au titre du contrat est déterminée à l'occasion de la consultation au regard de la composition de la copropriété, sa consistance et tout élément intéressant sa gestion courante.

Groupe CENTURY 21 Duprat Donnesse. *Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.*

L'activité de Transaction (Vente et Location) est exploitée par :

ACCESS IMMO SAS au capital de 8.000€, siège social 39C avenue de la Libération 33380 Biganos, RCS Bordeaux 494.654.908. Carte professionnelle T n°3301.2018.000.030.746 délivrée par CCI Bordeaux. GF 120.000€ GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS. RCP MMA Ets 72039 LE MANS Cedex 9. Ne peut ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.

Les activités de Gestion Locative sont exploitées par :

ACCESS IMMO GESTION SAS au capital de 1.000€, siège social 39C avenue de la Libération 33380 Biganos, RCS Bordeaux 813.218.765. Carte professionnelle G n°3301.2015.000.001.168 délivrée par CCI Bordeaux. GF 220.000€ GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS. RCP MMA Ets 72039 LE MANS Cedex 9. ORIAS n°21003796 RCP80038 par CGPA.

L'activité de Syndic de Copropriété est exploitée par :

SYNDIC 3D SAS au capital de 3.000€, siège social 19 avenue Saint Exupéry 33260 La Teste-de-Buch, RCS Bordeaux 922.148.598. Etablissement principale : 2 rue du 14 Juillet 33260 La Teste-de-Buch. Carte professionnelle S n°3301.2023.000.000.013 délivrée par CCI Bordeaux. RCP et Garantie Financière 300.000€ par ALLIANZ IARD 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex.